

## Entretien

- ➡ Les bassins demandent un entretien régulier classique comme un espace vert :
  - tonte ou fauchage régulier des rives engazonnées ;
  - arrosage des végétaux lors des sécheresses ;
  - ramassage des éventuels feuilles et détritus (qui risquent de colmater la surface d'infiltration et les ouvrages à l'aval).
- ➡ Curer périodiquement les orifices d'arrivée et d'évacuation à débit régulé ou par surverse
- ➡ Evacuer les dépôts de boues de décantation lorsque leur quantité est telle qu'elle induit une modification du volume utile de rétention.

*Le bassin sec peut être un lieu privilégié pour permettre le développement de la biodiversité. Dans ce cas, un fauchage tardif plutôt qu'une tonte régulière est généralement recommandé.*

## Coût d'investissement

- ➡ Entre 250 et 300 € HT par mètre cube d'eau pouvant être stocké.

## EAUX PLUVIALES

### ROANNAISE DE L'EAU VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS TRAVAUX

#### FICHES PRATIQUES A VOTRE DISPOSITION

- Généralités sur la gestion des eaux pluviales
- Préconisations :
  - Cuve de rétention
  - Tranchée drainante
  - Noue
  - Bassin sec
  - Puits d'infiltration

**Roannaise de l'Eau**  
 63 rue Jean Jaurès  
 BP 30215 - 42313 Roanne Cedex  
 Tél. 04 77 68 54 31 - Fax 04 77 71 74 22  
 Courriel : [contact@roannaise-de-leau.fr](mailto:contact@roannaise-de-leau.fr)  
[www.roannaise-de-leau.fr](http://www.roannaise-de-leau.fr)

**Direction Technique**  
 Tél. 04 77 68 98 06 ou 04 77 68 98 07  
 Courriel : [nmeiller@roannaise-de-leau.fr](mailto:nmeiller@roannaise-de-leau.fr)  
 ou [ifa.fournoux@roannaise-de-leau.fr](mailto:ifa.fournoux@roannaise-de-leau.fr)

## EAUX PLUVIALES

## BASSIN SEC

### Préconisations



## Fonctionnement

**Collecte :** Les eaux de toitures, de chaussées et des surfaces imperméables sont collectées par l'intermédiaire de canalisations ou de rigoles et acheminées vers le bassin sec.

**Le bassin sec :** La fonction essentielle du bassin sec est de stocker à l'air libre les eaux pluviales. Il a pour rôle de réduire le ruissellement des eaux pluviales à l'aval.

**L'évacuation :** Différents modes d'évacuation se combinent selon leur propre capacité :

- par infiltration dans le sol ;
- par évaporation et par absorption par les plantes ;
- par un exutoire à débit régulé vers le réseau à l'aval (fossé, tuyau).

*Les bassins secs, en plus de leur fonction hydraulique, sont de véritables espaces accessibles par temps sec.*

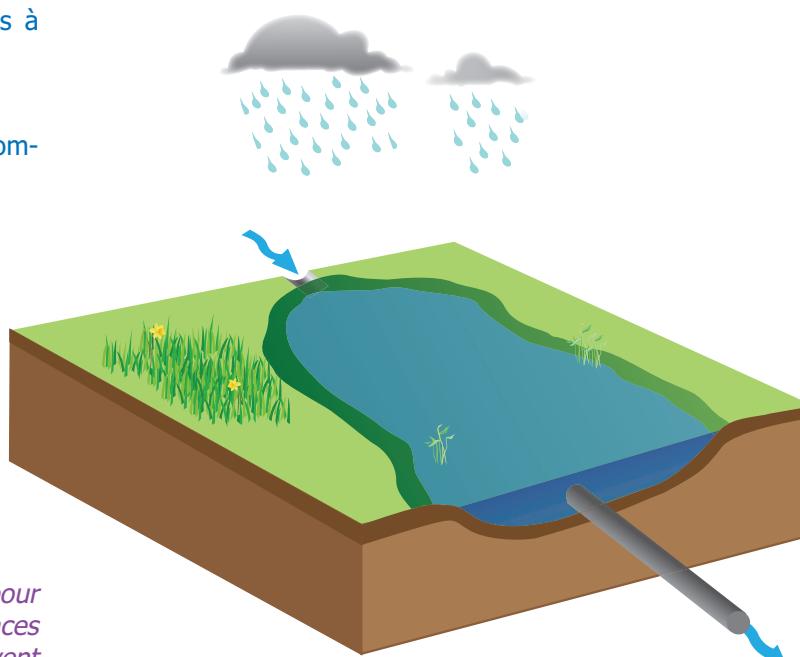
*La conception de leur surface peut être adaptée pour accueillir certaines fonctions particulières (espaces verts, aire de détente, terrain de jeu...). Ils peuvent être plantés mais doivent être entretenus.*

*Une cunette peut être installée dans le fond du bassin.*

*Le bassin sec n'est, en général, pas clôturé et les pentes des talus sont faibles (inférieures à 30%).*

## Dimensionnement

- ➡ **Le volume de rétention** du bassin doit être de **40 l/m<sup>2</sup> imperméabilisé**.
- ➡ **Le débit de fuite** vers le réseau doit être de **5 l/s/ha aménagé**.



## Implantation

- ➡ Prévoir un engazonnement suffisant, à réaliser avant la mise en service et avec une bonne épaisseur de sol de bonne qualité (20 cm).
- ➡ Il doit être possible d'effectuer le tour du bassin pour son entretien.
- ➡ Veiller à ce que la pente des surfaces de récolte des eaux de ruissellement soit correctement dirigée vers le bassin sec.
- ➡ Veiller à concevoir et réaliser le bassin sec de sorte qu'il n'y ait pas d'eau stagnante : pentes suffisantes, avec un renforcement du fond, une cunette ou un enrochement au point bas si nécessaire.
- ➡ Les plantations (arbres, arbustes, ...) permettront une meilleure infiltration de l'eau grâce à leurs racines qui aèrent la terre et qui se nourrissent de l'eau. Elles joueront aussi un rôle dans la régulation de l'eau par l'évapotranspiration.
- ➡ Selon l'origine des eaux ruisselées et la nature du milieu récepteur, la nécessité d'un dispositif de protection contre les hydrocarbures sera examinée.
- ➡ La gestion des pluies exceptionnelles doit être intégrée dès la conception : le débordement du bassin sec doit être prévu et dimensionné pour réduire les risques.
- ➡ Suivant les spécifications, mise en place d'ouvrage de régulation de débit en sortie de bassin.